

- .K.H.-

3733/4
F.T. 2723

Pang. Proc. d. Crim.
RMPA 1242

PROCES -VERBAL DE REMISE DE D.I.

L'an mil neuf cent cinquante *six* le *septième*
jour du mois de *septembre* NOUS, STRYBOS A Officier de Police
Judiciaire à compétence générale à Astrida
avons procédé à la remise de *la somme de sept cents francs (700. f.)*
au nommé ou à la nommée *NTAMBABAZI*
à titre de dommages intérêts lui, alloués suivant P.V. n°
ou Affaire R.M.PA n° *1242 - Exéc. Jug. 2723*
Somme versée par *NTERIMANA Nicolas*

ASTRIDA



2860

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

Le Bénéficiaire,

Le Témoin,

L'O.P.J.,

NTAMBABAZI
[Signature]
[Signature]
[Signature]

--.K.H.--

PROCES-VERBAL DE REMISE DE D.I.

L'an mil neuf cent cinquante **six** le **septième**
jour du mois de **septembre** NOUS, **A. STRIJBOS** Officier de Police
Judiciaire à compétence générale à Astrida

avons procédé à la remise de **un montant de six cent cinquante francs**

au nommé ~~ou à la nommée~~ **MAZURU Charles**, de **Musange, chefferie Nyaruguru,**
Territoire d'Astrida

à titre de dommages-intérêts lui alloués suivant P.V. n°

ou affaire R.M.P. n° 1242 Exéc. jugement n°2723.-

Somme versée par **NTEZIMANA Nicolas**, fils de **Mukurarinda (ev.)** et de **Nyirabasyi**
orig. de Muyira, chefferie Mvejuru, territoire d'Astrida et y résidant.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

Le Bénéficiaire,

Le Témoin,

L'O.P.J.,

